Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 85 (1952-1953)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 20.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

85. JAHRGANG Nr. 11 BERN, 7. JUNI 1952

Berner Schulblatt

L'ECOLE BERNOISE

KORRESPONDENZBLATT
DES BERNISCHEN LEHRERVEREINS
ERSCHEINT JEDEN SAMSTAG

ORGANE DE LA SOCIETE
DES INSTITUTEURS BERNOIS
PARAIT CHAQUE SAMEDI

SEKRETARIAT DES BERNISCHEN LEHRERVEREINS: BERN, BAHNHOFPLATZ 1, 5. STOCK
SECRETARIAT DE LA SOCIETE DES INSTITUTEURS BERNOIS: BERNE, PLACE DE LA GARE 1, 5e ETAGE
TELEPHON (031) 2 34 16 . POSTCHECK III 107 BERN

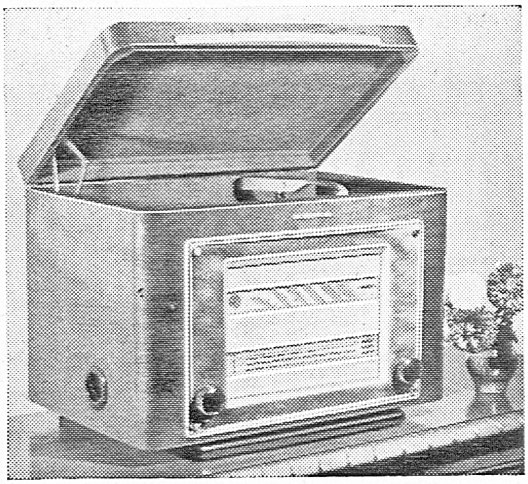

Die kühlen Sommerabende
lassen uns herrlich viel Zeit zu Erholung und Freude.

Märchen aus «Tausendundeiner Nacht» hat die Technik wahr gemacht.

Haben Sie schon einmal ein Konzert durch Langspielplatten gehört? Immer wieder bestätigen uns Kunden, dass solche Darbietungen mehr begeistern, als das Konzert im Konzertsaal.

Bei uns finden Sie alles zum Spiel von Langspielplatten.

Radio Kilchenmann Bern
Münzgraben 4, Telephon 031 - 2 95 29

28

139

Merken Sie sich gut . . .

MINERALWASSER gehört zum gesunden Sportbetrieb

Vereinigte Mineralwasserfabriken Bern AG.
Chutzenstrasse 8 Telephon 51191

26

Mikroskope

in altbewährter Qualität, vom Schulstativ bis zur höchsten Stufe; dazu viele **Nebenapparate,** Arbeitsmaterial und Präparate. Wenden Sie sich für Beratung in allen einschlägigen Fragen an

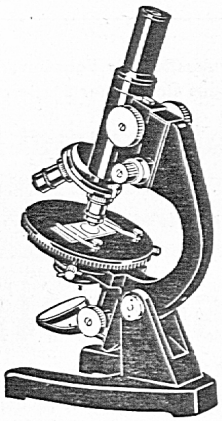

Optiker BÜCHI, Bern, Spitalgasse 18

VEREINSANZEIGEN . CONVOCATIONS

Einsendungen für die Vereinsanzeigen der nächsten Nummer müssen spätestens bis *Mittwoch* in der Buchdruckerei Eicher & Co., Speichergasse 33, Bern, sein. Dieselbe Veranstaltung darf nur einmal angezeigt werden

OFFIZIELLER TEIL – PARTIE OFFICIELLE

Sektion Saanen des BLV. Zusammenkunft in Lauenen, Mittwoch, den 11. Juni. 1. Schönwetterprogramm: Ausflug Lauenen-Stierendungel. Postauto Gstaad ab 9.10 Uhr. Rucksackverpflegung. 2. Schlechtwetterprogramm: Postauto Gstaad ab 13.15 Uhr. Höck in Lauenen. Auskunft: Kollege Karl Romang (Tel. 9 61 20), Kollege Arn. v. Grünigen (Tel. 9 43 18).

NICHTOFFIZIELLER TEIL - PARTIE NON OFFICIELLE

Sektion Emmental des Schweiz. Lehrerinnenvereins. Ausflug Biglen-Moosegg, Mittwoch, den 11. Juni. Langnau ab mit Zug 12.24 Uhr nach Biglen. Wanderung oder Fahrt mit Postauto auf die Moosegg. Gemütliches Beisammensein, Bericht der Präsidentin über die Delegiertenversammlung in St. Gallen. Wanderung nach Emmenmatt. Anmeldungen bis 10. Juni an E. Abt, Langnau. Tel. 2 13 96.

Berner Schulwarte. Wanderausstellung der Unesco. « *Farbige Reproduktionen der Malerei vor 1860.* » Bis 14. Juni. Geöffnet werktags von 10–12 und 14–17 Uhr, sonntags von 10–12 Uhr. Eintritt frei.

Lehrergesangverein des Amtes Konolfingen und Umgebung. Samstag, den 7. Juni, Probe um 14.45 Uhr. Sonntag, den 8. Juni, Sängertag in Konolfingen.

Seeländischer Lehrergesangverein. Probe: Dienstag, den 10. Juni, 16.30 Uhr, im Hotel Bahnhof in Lyss.

Lehrergesangverein Frutigen-Niedersimmental. Nächste Übung Mittwoch, den 11. Juni, 14.15 Uhr Frauenchor, 16.30 Uhr Gesamtchor im Hotel Des Alpes, Spiez. Vollzähliges Erscheinen erwartet der Vorstand.

Lehrergesangverein Thun. Probe Donnerstag, den 12. Juni, um 16.45 Uhr, in der Aula des Seminars.

Lehrergesangverein Burgdorf. Probe Donnerstag, den 12. Juni, 17.45 Uhr, im Singsaal des alten Gymnasiums an der Schmiedengasse in Burgdorf. Weihnachtsoratorium von Bach. Neue Sänger immer willkommen!

Lehrergesangverein Oberaargau. Heuferien! Nächste Probe am 17. Juni.

Lehrerturnverein Thun. Wir turnen jeden Montag ab 17 Uhr in der Eigerturnhalle.

Lehrerinnenturnverein Thun. Wir turnen jeden Dienstag von 17–18 Uhr in der Eigerturnhalle.

84. Promotion. Zusammenkunft Samstag, den 14. Juni, nach Einladung. 10 Uhr: Staatsarchiv. 12 Uhr: Mittagessen « Innere Enge ».

Giessbach

am Brienzersee 720 m ü. M.

Die berühmten 300 m hohen Wasserfälle. Das ideale Ausflugsziel für Schulen und Gesellschaften. Prachtvoller Spazierweg nach Iseltwald (1 ½ Stunden)

PARK HOTEL GIESSBACH Telephon 036 – 2 84 84

Restaurations- und Aussichtsgarten für 500 Personen. Spezielle Schülermenues. Prospekte und Exkursionskarten werden den Herren Lehrern gratis abgegeben. 114

Saison-Inserate

Aufträge an

Orell Füssli-Annoncen
Bern, Bahnhofplatz 1

Hotel Fafleralp 170

Lötschental, Wallis. 1800 m ü. Meer. Eine Wanderung durch das Lötschental ist für Lehrer und Schüler ein unvergesslicher Genuss. Gute Unterkunft und reichliche Verpflegung. **Postauto Goppenstein–Kippel.**

W. Burkhalter, Dir. Telephon 028-7 51 51

MONTE GENEROSO (Tessin) 1225 m ü. M. 194

Hotel Bellavista Monte Generoso

Ein ganz besonders schönes Ziel für die Schulexkursionen im Tessin. Spezielle Schülerpreise. Die Mahlzeiten sind sehr reichhaltig und gut. Spezielle Preise für die Herren Lehrer. **Giovanni Gandola, Direktor**

Der Ausflug für Schulen; mit der **Sesselbahn** auf den Weissenstein, von dort aus ein schöner Spaziergang (etwa 30 Minuten) zum 192

Restaurant Hinter Weissenstein

mit Rundsicht auf Mittelland und Alpen. Gute Mittagessen und Zvieri.

Telephon (065) 6 50 07. **Familie Bartlome**

VOYAGE

en Hollande par le Rhin

Bâle–Mannheim–Düsseldorf–Rotterdam en bateau

Visites des plus belles villes néerlandaises., ports de pêche et commerciaux, travaux gigantesques d'assèchement du Zuidersee, régions pittoresques. Trois jours sur le Rhin, cabines et repas à bord; six jours à travers les Pays-Bas, hôtels de tout confort. Retour en train par Bruxelles ou Luxembourg, au gré des participants. Départ le 30 juin 1952, de Bâle, retour 8 juillet 1952. Eventuellement 2e départ le samedi 7 juillet. Tous détails et inscriptions chez R. Liengme, Champoz.

174 **Dernier délai : 8 juin 1952**

Pension „Benvenuto" **Lugano** Telephon (091) 2 17 20

Heimeliges Deutschschweizerhaus
Sonnige Lage – Seeaussicht – Garten
Pension ab Fr. 12.50 – Zimmer ab Fr. 4.50

Via Lucerna 10
(Nähe Bahnhof) 195

SCHYNIGE PLATTE-KULM

2000 m über Meer

Das **Kulm-Hotel** ist bestens eingerichtet für Schulen und Gesellschaften. Massenlager. Mässige Preise. Auskunft durch Hotel Schynige Platte-Kulm, Tel. 036 – 200, oder Direktion der Berner Oberland-Bahnen Interlaken. Tel 036 - 137.

Der Aussichtsberg des Berner Oberlandes mit seinen Spaziergängen und alpinem botanischem Garten. Ausgangspunkt der Höhenwanderung auf das Faulhorn.

ELEKTRISCHE BERGBAHN

Für Schulen reduzierte Taxen. 190

85. JAHRGANG Nr. 11 BERN, 7. Juni 1952

Berner Schulblatt

L'ECOLE BERNOISE

Redaktor: P. Fink, Lehrer an der Übungsschule Oberseminar, Bern, Brückfeldstr. 15. Tel. (031) 3 67 38. *Redaktor der «Schulpraxis»:* Dr. R. Witschi, Seminarlehrer, Bern, Seminarstr. 11. Tel. (031) 4 41 62. *Abonnementspreis per Jahr:* Für Nichtmitglieder Fr. 15.–, halbjährlich Fr. 7.50. *Insertionspreis:* Die fünfgespaltene Millimeterzeile 15 Rp. Die zweigespaltene Reklame-Millimeterzeile 50 Rp. *Annoncen-Regie: Orell Füssli-Annoncen*, Bahnhofplatz 1, *Bern*. Tel. (031) 2 21 91. Filialen in Zürich, Aarau, Basel, Davos, Langenthal, Liestal, Luzern, St. Gallen, Schaffhausen, Solothurn, Lausanne, Genf, Martigny

Rédaction pour la partie française: Dr René Baumgartner, professeur à l'Ecole normale, chemin des Adelles 22, Delémont. Téléphone (066) 2 17 85. *Prix de l'abonnement par an:* pour les non-sociétaires Fr. 15.–, 6 mois Fr. 7.50. *Annonces:* 15 ct. le millimètre, réclames 50 ct. le millimètre. *Régie des annonces: Orell Füssli-Annonces*, place de la Gare 1, *Berne*. Téléphone (031) 2 21 91. Succursales à Zurich, Aarau, Bâle, Davos, Langenthal, Liestal, Lucerne, St-Gall, Schaffhouse, Soleure, Genève, Martigny

INHALT · SOMMAIRE

Einladung zur Delegiertenversammlung des Schweizerischen Lehrervereins 163
Bernischer Gymnasiallehrerverein 163
Bernischer Mittellehrerverein 164
Schulfunksendungen 164
Verschiedenes 165
Les statuts de la Caisse d'assurance des instituteurs 165
«Métamorphose de la Littérature» 169

SCHWEIZERISCHER LEHRERVEREIN

Einladung zur Delegiertenversammlung

Sonntag, den 22. Juni 1952, in Olten

TAGESORDNUNG:

10.30 Uhr: Delegiertenversammlung des Schweizerischen Lehrervereins im Singsaal des Frohheim-Schulhauses gemäss besonderer Traktandenliste.

13.15 Uhr: Mittagessen im Restaurant Olten-Hammer (Fr. 7.–).

Die Karten für das Mittagessen werden zusammen mit der Traktandenliste und den Verhandlungsunterlagen den Sektionspräsidenten zur Weiterleitung an die Delegierten zugestellt.

Die Sektionen sind gebeten, die Rechnungsbeträge bis am 18. Juni auf Postcheckkonto Vb 1856, Herrn Ad. Mayer, Musikdirektor, Olten, einzuzahlen.

Die Auszahlung der Reiseentschädigung erfolgt gegen Abgabe der Quittungskarte vor Beginn der Versammlung im Vestibül des Frohheim-Schulhauses.

An die Delegierten und Mitglieder des SLV

Die beiden letzten Delegiertenversammlungen in Glarus und Liestal wurden von den einladenden Sektionen in überaus herzlicher, kollegialer Verbundenheit zu eindrucksvollen Tagungen gestaltet, an denen eine frohe Lehrergemeinde die Gaben aufopfernder, keine Mühe und Kosten scheuender Gastfreundschaft geniessen durfte. Dieses Jahr, fand der Zentralvorstand, sollte unsere Zusammenkunft nur der in einem Tag zu bewältigenden Arbeit gewidmet sein. Neben der Erledigung der durch die Statuten vorgeschriebenen Geschäfte und einer Ergänzungswahl in die Jugendschriftenkommission werden die Delegierten über dern Beitritt unseres Vereins zum Weltverband der Lehrerorganisationen zu entscheiden haben. Durch den Zusammenschluss der bedeutendsten internationalen Lehrervereinigungen soll eine starke, umfassende Standesorganisation geschaffen werden, die eine Reihe wichtiger Aufgaben zu erfüllen haben wird.

Der Zentralvorstand sieht auch angesichts der gedrängten und einfachen Durchführung der Delegiertenversammlung von den sonst üblichen Einladungen befreundeter Vereine und Behörden ab. Alle freie Zeit wird den Delegierten für Aussprache und Vertiefung interkantonaler Beziehungen zur Verfügung stehen.

Der Zentralvorstand heisst Delegierte und Mitglieder zur Tagung in Olten herzlich willkommen. Er dankt dem Lehrerverein der Stadt Olten bestens für seine kollegiale Mitarbeit und Hilfe bei der Vorbereitung und Durchführung der Delegiertenversammlung 1952 des Schwiezerischen Lehrervereins. *Der Zentralvorstand des SLV*

Bernischer Gymnasiallehrerverein

Hauptversammlung

Mittwoch, 11. Juni 1952, in Pruntrut

08.00 Uhr: Abfahrt Bern HB.

10.03 » Ankunft in Pruntrut.

10.15 » Vortrag von Dr. H. Jobin, Kantonsschule, über «*Porrentruy raconté par ses pierres*».

11.15 » Vortrag von Dr. V. Erard, Kantonsschule, über «*Le Jura et l'Université de Berne*».

12.00 » Mittagessen (Hôtel du Cheval-Blanc). Frl. Eliane Montavon singt einige jurassische Volkslieder (Einführung: Dr. Jobin; am Flügel: Herr P. Montavon). Anschliessend *geschäftlicher Teil:* Jahresbericht. Jahresrechnung. Lehrvikariate und Beurlaubungen. Tätigkeitsprogramm. Verschiedenes.

Zirka 14.00 Uhr: Besuch entweder der *Bibliothek der Kantonsschule* unter Führung von Herrn R. Ballmer, Bibliothekar, oder des *Geologischen Museums der Kantonsschule*, unter Führung von Dr. R. Sandrin, Konservator.

15.00 Uhr: Im Autocar Stadtrundfahrt und Fahrt über *Les Rangiers* nach *St-Ursanne*, Besuch von Stadt und Kirche.

17.30 (evtl. 18.41 Uhr): Abfahrt mit der Bahn. Bern an 19.48 (21.59 Uhr).

Kosten: Bahn kollektiv ab Bern Fr. 11.10 oder Fr. 12.80 je nach Beteiligung. Autocar zirka Fr. 3.—. Mittagessen Fr. 5.50 inkl. Bedienung.

Anmeldungen bis Vortag 10 Uhr bei den Vorstandsmitgliedern erbeten. Bei ganz schlechtem Wetter wird am Vortag 9 Uhr über eine allfällige Verschiebung um eine Woche entschieden; Anschlag vor 10 Uhr in den Lehrerzimmern.

Da es sich um die Einlösung eines alten Versprechens an unsere Kollegen des Juras handelt, liegt dem Vorstand besonders daran, dass recht viele Mitglieder die kulturell und landschaftlich reizvolle Tagung besuchen.

Der Vorstand

Bernischer Mittellehrerverein

Abgeordnetenversammlung, 26. April 1952, in Bern

Der Kantonalvorstand BMV genehmigte am 29. Mai das Protokoll der AV. Aus deren Verhandlungen sei im folgenden kurz berichtet.

Aus dem *Jahresbericht des KV* ergab sich, dass dieser ein grosses Mass von Arbeit zu bewältigen hatte. Es fanden statt: 9 Sitzungen des KV, 11 des erweiterten KV, 3 der internen Besoldungskommission, 5 ausserordentliche Abgeordnetenversammlungen und eine Präsidentenkonferenz.

Das wichtigste Geschäft war die Festlegung des *Stufenunterschiedes* zwischen Primar- und Sekundarlehrerbesoldung im neuen Besoldungsgesetzentwurf. Nochmals wurde der lange Weg der Verhandlungen nachgezeichnet, der uns zum Schlusse wieder auf den statutengemässen Weg und zu einer Einigung mit dem BLV brachte.

In der *Übertrittsfrage* konnte kein Abschluss erreicht werden, doch wird durch die Erziehungsdirektion eine Kommission aus Vertretern der Gymnasien und des BMV einberufen werden. Wir sind dem Sekundarschulinspektor, Herrn Dr. Dubler, zu Dank verpflichtet, dass er es übernommen hat, die Verhandlungen zu leiten. Wir sind überzeugt, dass der Erfolg nicht ausbleiben wird.

Neben anderen *kleineren Geschäften* musste sich der KV auch mit einigen *Rechtsschutzfällen* befassen. Diese werden zwar durch den KV des BLV erledigt, doch wurde unser KV immer auf dem laufenden gehalten.

Der Präsident schloss mit dem Wunsch, dass die einzelnen Mitglieder sich mehr und eingehender um *alle* Probleme ihres Standes bekümmern sollten.

Der ausführliche Bericht wurde von der Versammlung mit Beifall verdankt und einstimmig genehmigt.

Hierauf erstattete der Kassier, Hans Binz, Münsingen, den *Rechnungsbericht* über die beiden letzten Jahre. Die rege Tätigkeit zeigte sich auch – beim heutigen Aktivsaldo von Fr. 11 264.65 – in der Vermögensverminderung von insgesamt Fr. 3691.85. Dies veranlasste den KV, der AV eine Erhöhung des Jahresbeitrages von Fr. 2.— auf Fr. 4.— vorzuschlagen, was einstimmig genehmigt wurde. Die Rechnung wurde mit dem besten Dank an den Kassier ebenfalls genehmigt.

Wahlen. Aus dem Vorstand traten turnusgemäss die Vertreter der Sektionen Mittelland (Chr. Stucki, Riggisberg), Oberland (R. Kummer, Frutigen) und Bern-Stadt (H. Schärli, Bern) aus. Auf Grund des Beschlusses der letzten AV wurde die Mitgliederzahl des KV auf 7 erhöht, so dass in Zukunft jede Sektion einen Vertreter besitzt. Die Vorschläge der Sektionen lauteten:

Mittelland: Peter Hürlimann, Laupen
Oberland: Dr. Erich Studer, Thun
Bern-Stadt: Walter Ingold, Bern
Oberaargau: Hans Bützberger, Rektor, Langenthal
Seeland: Louis Lefani, Lengnau.

In offener Abstimmung wurden alle Vorgeschlagenen einstimmig gewählt.

Der KV schlug als *Präsidenten* Rektor Hans Bützberger vor, der ebenfalls einstimmig gewählt wurde.

Dieser berichtete nun als Mitglied der von der AV des BLV eingesetzten Besoldungskommission eingehend über deren Arbeit und Ergebnis. Nicht zuletzt dank den beiden überparteilichen Mitgliedern, den Herren Dr. H. Kleinert (Präsident) und Grossrat Burgdorfer (Vizepräsident), konnte zum Schluss eine Einigung erzielt werden. Der Bericht wurde von der Versammlung mit Beifall zur Kenntnis genommen.

Die AV erteilte gemäss Art. 15 der bisherigen Statuten dem KV den Auftrag, eine Statutenänderung vorzubereiten, und machte verschiedene Anregungen, die der KV zur Prüfung entgegennahm.

Zum Schluss dankte der Präsident seinen Mitarbeitern im Vorstand für die gute Zusammenarbeit. Nachdem der neue Präsident im Namen der Anwesenden auch dem abtretenden Präsidenten mit freundlichen Worten die Anerkennung ausgesprochen hatte, konnte dieser die Versammlung bereits um 16.30 Uhr schliessen. *S.*

Schulfunksendungen

Erstes Datum: 10.20—10.50 Uhr.
Zweites Datum: Wiederholung um 14.30—15.00 Uhr.

11. Juni/16. Juni: *Künstler und König.* Ernst Müller, Basel, schildert in einem Hörspiel den Besuch des « Orgelkönigs » Bach bei König Friedrich dem Grossen und bringt dabei eine Reihe bachscher Musikbeispiele sowie seine Variation zu König Friedrichs Flötenmotiv zu Gehör. (Ab 7. Schuljahr.)

13. Juni/20. Juni: *Sonnenfinsternis.* Walter Studer, Solothurn, der selber Mitglied der astronomischen Studienkommission war, die am 25. Februar dieses Jahres in Khartum die totale Sonnenfinsternis wissenschaftlich zu erforschen hatte, wird in der Sendung von seinen Erlebnissen und vom Zweck dieser schweizerischen Forschungsexpedition berichten. (7. Schuljahr.)

VERSCHIEDENES

50 Jahre SBB – Sondervergünstigung für Schulfahrten. (Mitgeteilt von den Bundesbahnen.) Aus Anlass des 50jährigen Bestehens der Schweizerischen Bundesbahnen gewähren diese sowie die meisten privaten Transportunternehmungen der Schweizerjugend eine Sonderermässigung für Schulausflüge. Die für Schüler in Gruppen anwendbaren Fahrpreise werden für Fahrten während der Woche (Samstag und Sonntag ausgenommen) in den Monaten Mai, Juni und September bis Dezember 1952 um 20% herabgesetzt.

Wieder ein Spiel der kunstfrohen Sektion Aarberg. An ihrer ganztägigen Versammlung vom 28. Mai hörten zahlreiche Mitglieder der Sektion in der «Krone» zu Aarberg vormittags einen wertvollen und klärenden Vortrag von Oberstdivisionär *Edgar Schumacher* über *Prüfung und Unterricht.* Nach Erledigung des Geschäftlichen ging das Lustspiel « *Helden* » von *Bernard Shaw* über die Bretter. Seit Jahren übt sich eine besondere Gruppe der seeländischen Lehrerschaft unter der Leitung von *Rudolf Joho* im Theaterspiel und bringt wertvolle Werke verschiedener Zeiten und Gattungen zur Darstellung. Das ist ein wirksamer Beitrag zur Geschmacksbildung der ländlichen Bevölkerung, eine ausgezeichnete sprach-methodische Schulung und eine grosse persönliche Bereicherung der Mitwirkenden.

Shaw geisselt in seiner Komödie das falsche Heldentum, wie es sich nicht zuletzt im militärischen Gewande zur Schau stellt. Eine bulgarische Offiziersfamilie, die sich zum Hochadel zählt, trotzdem sie sich vom Ungeziefer des Leibes und der Seele nicht gereinigt hat, steigert sich in die verlogene Bewunderung eines künftigen Haushelden hinein. In die schwärmerischen Träume der Erbtochter und Heldenbraut fallen Schüsse und in ihr jungfräuliches Schlafgemach dringt, in Todesangst vor Verfolgern über den Balkon kletternd, der Hauptmann Bluntschli, Sohn eines Schweizer Hoteliers, den das launische Schicksal in die Balkanwirren verwickelte. Das Abenteuer erregt die blühende Einbildungskraft der jungen Dame erst recht; an der Müdigkeit des Verfolgten, der nüchternen Lebens- und Geschäftstüchtigkeit des Schweizers und dem aufs nächste Ziel gerichteten Willen des Mannes zerschellt die übersteigerte Romantik und aus ihren Scherben beginnt das unverbildete menschliche Gefühl ans Licht zu dringen.

Der glänzenden Anlage des Stückes wird die Fortsetzung nicht ganz gerecht. Aber sie bringt des Heitern und Witzigen die Fülle und auch dem Auge manchen Schmaus. Mit gutem Geschmack sind die Kostüme gewählt; die wohlabgestimmten Bühnenbilder geben einen passenden Rahmen zum lustigen Geschehen. In ehrlichem Bemühen und freudiger Hingabe sucht die kleine Truppe den hohen Ansprüchen, die das Stück an Laienspieler stellt, gerecht zu werden. Wer sich selber mit ähnlichen Versuchen abgibt, wird eine Menge lehrreicher Beobachtungen machen können.

Das Spiel möchte aber einer recht zahlreichen und gemischten Zuschauerschaft gefallen. Die Sektion Aarberg des Lehrervereins und ihre Gäste folgten ihm jedenfalls mit Genuss, Vergnügen und Verständnis. Dass Shaw sich über die Schwächen seiner Mitmenschen aller Stände lustig macht, ist bekannt; die Art, wie er hier die militärischen aufs Korn nimmt, haben gerade die Höchsten im Rang unter den Zuschauern am verständnisvollsten belacht; und als die Haltung einer « niedrigen Krämerseele » als echt schweizerisch bezeichnet wurde, erscholl ein einstimmiges unbeschwertes Lachen. Wie wird das Stück auf die künftigen Hörer von nah und fern wirken? Im Amt Aarberg ist der Sinn für gute Schauspielkunst wohl schon so weit geweckt, dass diese gewürzte Kost auf Schmunzeln und Behagen zählen darf. Über die Amtsgrenzen hinaus aber sollten es sich vor allem die Vertreter des Lehrerstandes nicht nehmen lassen, am *7. Juni* um *20.15* Uhr in der «*Krone*» *zu Aarberg* oder am *Samstag, den 14. Juni* zur gleichen Tageszeit im «*Kreuz*» *zu Lyss* der Aufführung mit recht vielen Begleitern beizuwohnen. Alle werden so nicht nur das weitere Gelingen des schönen Unterfangens fördern helfen, sondern auch persönlich reichen Genuss und Gewinn davontragen.

Karl Wyss

L'ECOLE BERNOISE

Les statuts de la Caisse d'assurance des instituteurs

Point de vue du comité cantonal de la SIB sur le projet élaboré par la commission d'administration de la Caisse

Sur proposition de la commission dite de l'assurance, le comité cantonal a présenté le 10 décembre 1951 à la commission d'administration de la Caisse 29 propositions, dont 9 ont été intégralement admises et 3 partiellement, la commission de l'assurance ayant auparavant accepté certains vœux qui concernaient plus spécialement la procédure à suivre dans la refonte des statuts.

Quand, au début de mai, M. le directeur de la Caisse et la commission d'administration eurent fait connaître leur avis, le premier dans une lettre, la seconde dans un rapport, la commission de l'assurance fut à nouveau convoquée. Ses propositions furent présentées à la séance du comité cantonal du 17 mai. Celui-ci approuva toutes les propositions que la commission avait adoptées à l'unanimité, ou presque, et décida de transmettre, sans prendre position à leur égard, les deux propositions qui avaient recueilli la majorité. Il invita aussi quelques délégués qui partageaient les vues de la commission et du comité cantonal à présenter certaines propositions dans le délai prévu, soit jusqu'au 31 mai, et à les défendre devant l'assemblée des délégués.

Le comité cantonal attache une importance toute particulière au fait que tous les membres soient renseignés sur le résultat des efforts accomplis par les organes de notre société en faveur du projet de statuts de la Caisse. Il considère que sa collaboration est achevée et que la parole appartient maintenant aux délégués et aux membres de la Caisse. Chacun voudra bien examiner s'il n'y a pas lieu d'exprimer encore un désir ou une suggestion. On a même la possibilité de demander la convocation d'assemblées de districts, si des membres ou délégués ont l'impression que d'importantes questions méritent d'être encore discutées. C'est ainsi que nos mandataires pourront motiver avec plus de poids leurs propositions.

Le comité cantonal constate d'ailleurs avec satisfaction que la commission d'administration insiste en vue de la décision. Du début à la fin de ces dix dernières années, le corps enseignant s'est occupé activement de cette revision des statuts. Les dirigeants de la Caisse ont examiné attentivement les nombreux vœux et suggestions présentés, et M. le directeur de la Caisse s'est toujours tenu à disposition pour répondre aux demandes de ren-

seignements. Les organes de la Caisse se sont acquis le plus grand mérite en renforçant les bases de notre Caisse dont ils ont su, durant la guerre et l'après-guerre, adapter successivement les prestations aux fluctuations monétaires. Et maintenant il s'agit de mettre le point final. Encore une fois il faudra plonger dans la bourse, mais moins profondément. Tous les désirs ne seront cependant pas satisfaits. Peut-être l'assemblée des délégués pourra-t-elle en retenir quelques-uns, non sans toutefois en imposer aux membres le prix, ou tout au moins la moitié du prix. Quand cette première décision sera prise, il appartiendra à l'ensemble des membres de se prononcer en votation générale.

Le comité cantonal se permet de souhaiter et de recommander

qu'on mette sérieusement et objectivement la main à l'œuvre avant et pendant l'assemblée des délégués;

que tous les intéressés se rangent loyalement aux décisions que prendra l'assemblée;

que la votation générale témoigne d'une façon éclatante la confiance qu'on met en la solidité de l'œuvre commune la plus précieuse du corps enseignant bernois.

Propositions du comité cantonal et exposé des motifs

Remarques concernant l'art. 9, 1

Selon l'avis du comité cantonal, basé sur l'expérience, *une autorité responsable doit déterminer comme valable le montant des prestations en nature.* Cette autorité ne peut être que la commission d'estimation (art. 5 de la loi sur les traitements du corps enseignant). La valeur établie par cette commission doit en tout cas être intégrée dans l'assurance. En vue de la prochaine réestimation, la Caisse et la SIB inviteront la Direction de l'instruction publique à donner des ordres à la commission d'estimation afin que celle-ci fixe, pour la nouvelle période, non seulement les indemnités en espèces, mais aussi la valeur intrinsèque des prestations. De cette manière on mettra enfin de l'ordre dans le régime des prestations.

Art. 22, 2

« *Lorsque pour raison de santé, ou tout autre motif reconnu grave, la capacité de gain de l'époux est fortement réduite, l'assurée a le choix de rester dans l'assurance complète ou de demander son transfert dans la Caisse des déposants.* »

La teneur ci-dessus présente en son début une modification d'ordre rédactionnel, tandis que la fin prévoit un transfert favorable à l'épouse dont le mari n'est plus complètement apte à gagner sa vie. Dans la plupart des cas, la position d'une telle assurée est précaire lorsqu'elle doit assumer, vraisemblablement en permanence, l'essentiel de l'entretien d'un ménage; la Caisse devrait réserver à l'assurée le droit de demeurer dans l'assurance complète ou de passer chez les déposants.

Art. 23, 3

« *Les membres âgés de 65 ans révolus peuvent faire valoir leurs droits à une rente de vieillesse, quel que soit leur état de santé.* »

Le comité cantonal présente ici la proposition de la majorité de la commission dite de l'assurance, sans prendre lui-même position. Il va de soi que si on abaisse l'âge de la retraite, les membres devront supporter les charges qui en résulteront.

Art. 24, 4 (nouveau)

« *Les membres ayant 40 années et plus d'affiliation à la Caisse et qui, compte tenu de leur pension statutaire ajoutée à la rente AVS, n'atteignent pas le 70% du traitement total, reçoivent un supplément de rente allant jusqu'à ce dernier montant, mais de 5% au plus.* »

La remarque faite à l'art. 23, 3 vaut également ici.

Art. 27, 1

En complément:

« *Lorsqu'un retraité du degré supérieur reprend une activité au degré inférieur, la différence entre son nouveau traitement et celui qu'il touchait au moment de sa retraite peut lui être versée comme rente.* »

Exemple: Un maître secondaire retraité qui a recouvré la santé accepte, à la demande de la commission d'école, de tenir la classe unique d'une commune écartée. Il touchera le traitement d'un maître primaire plus une rente égale à la différence entre ce traitement et celui qu'il recevait comme maître secondaire. De cette manière on rend d'abord service à l'école qui peut élire un enseignant expérimenté à une époque où il y a carence; la Caisse ensuite économise une grande partie de la rente tant que le maître enseignera et touchera son traitement; enfin, pendant ce temps d'activité, le maître recevra, au lieu de la rente, le traitement qu'il avait autrefois. Dès qu'il ne sera plus nécessaire de recourir à une telle mesure, par exemple en cas de pléthore, la Caisse pourra procéder conformément aux trois premières lignes de l'art. 27, 1.

Art. 28, 1 et 29

Texte abrégé et modifié:

« *La veuve d'un assuré ou d'un bénéficiaire de rente a droit à une rente de veuve si le mariage a été contracté avant qu'une rente ait été octroyée à l'époux.* »

En admettant que l'art. 28, 1 soit accepté, on peut, si c'est nécessaire, compléter l'art. 29 comme suit:

« *La rente de veuve s'élève à 30% du traitement assuré; si le mariage a été contracté alors que l'époux avait plus de 60 ans d'âge ou que l'épouse était de 25 années et au-delà plus jeune que le mari, la rente de veuve s'élèvera alors à 20%.*

Dans la plupart des cas, le mariage d'un instituteur âgé de plus de 60 ans est dicté par des circonstances familiales et professionnelles. Souvent, et d'une façon désintéressée, l'épouse prend sur elle de lourdes charges. Il n'y a donc aucune raison pour que le droit à la rente de veuve, que le mari s'est acquis par ses cotisations, soit complètement supprimé en pareil cas. On pourra, à l'art. 29, tenir compte de l'augmentation du risque en abaissant le montant de 30 à 20%. C'est quelque peu choquant de vouloir nous consoler avec l'art. 35 alors qu'on s'est acquis des droits par de nombreuses cotisations.

Art. 30, 3 et 4

Supprimer les deux alinéas: 5 devient 3.

Dans les instructions et interprétations qui accompagnent les statuts de 1904, il est dit: a) « Art. 29:

Si un membre en activité de service vient à décéder, laissant une veuve et des enfants, et si la veuve est institutrice et continue à exercer ses fonctions, elle a aussi droit à la pension de veuve et à la pension d'enfants déterminée par les statuts; elle conserve personnellement ses droits à la pension d'invalidité.» Ces instructions, sanctionnées alors par l'assemblée des délégués, statuaient clairement le droit de l'institutrice mariée à une pension d'invalidité et à la pension de veuve résultant du décès de l'époux. La teneur de ces instructions a passé dans les statuts de 1920 et 1928. En se basant sur ces droits, environ la moitié des institutrices mariées se décidèrent, en 1928, pour l'assurance complète et versèrent depuis lors la prime exagérée de 10% pour leur assurance invalidité et orphelins. (M. le professeur Alder réclama le 15 octobre 1951 une surprime, devenue nécessaire, de 1½%, afin de couvrir les risques financiers résultant de l'assurance des institutrices mariées. Cependant, depuis 1928, l'institutrice mariée a payé 5% de surprime.) Les institutrices mariées ne seraient alors jamais restées dans l'assurance complète si elles avaient pu supposer qu'un jour la pension de veuve leur serait supprimée. Elles ont un droit légitime à une rente complète d'invalidité et de veuve, la supprimer constitue, après les promesses faites en 1928, une injustice et un abus de confiance.

Lorsque, par exemple, une institutrice devient veuve et continue ses fonctions, elle est pratiquement dans le même cas que l'assurée relevant de l'art. 20, al. 2. La rente de veuve résulte d'ailleurs des paiements faits par l'instituteur décédé et les prétentions sont entièrement supprimées dès que l'épouse est une assurée complète. Indépendamment du fait qu'une veuve institutrice en fonctions, mère de quelques enfants, n'est déjà pas sur un lit de roses (pensons seulement aux études ou à l'apprentissage des enfants, à l'aide qu'il faut au ménage), il est injuste de diminuer ses prétentions tandis qu'une autre veuve, également en fonctions, dont l'époux faisait partie des déposants, ne subit aucun préjudice. Cette dernière reçoit avec son traitement tout le capital déposé. Une institutrice devenue veuve, dont le mari était assuré ailleurs, touche une rente complète de veuve. En outre, une veuve d'instituteur qui reprend, après le décès de son mari, un emploi qu'elle exerçait autrefois et obtient, suivant les circonstances, un revenu supérieur à une institutrice, touche de notre Caisse une rente non diminuée de veuve. Seules les institutrices veuves, assurées complètement ou faisant partie des déposants, doivent renoncer à la rente de veuve tant qu'elles sont encore en fonctions. L'assurée complète perd aussi cette prétention quand elle-même devient pensionnée, donc dans les deux cas.

Les deux alinéas 3 et 4 de l'art. 30 échappent, en technique d'assurance, à toute justification et sont dépourvus de base actuarielle. La rente de veuve résulte des primes versées par l'époux en tant qu'instituteur. Pour couvrir les risques d'invalidité de l'instituteur, la Caisse, dans son calcul, attribue à l'instituteur marié les $^3/_5$ des primes qu'il a versées, et les $^2/_5$ à sa femme et à ses enfants. Tout le groupe des instituteurs mariés présente le même risque d'assurance. On ne s'explique pas comment dans une caisse mutuelle certains instituteurs mariés jouissent pleinement du droit à la rente de veuve, tandis que d'autres instituteurs mariés sont déchus de ce droit. C'est un préjudice que subissent injustement les membres mariés au sein du couple d'instituteurs.

Les alinéas 3 et 4 de l'art. 30 sont en contradiction flagrante avec l'art. 45 du deuxième projet de statuts disant: « *Les engagements de la Caisse résultant de l'assurance seront déterminés d'après les règles de la technique actuarielle.* » Ce qui signifie que les rentes d'invalidité, de veuve et d'orphelins seront établies conformément aux risques d'assurance de tout un groupe. « Mais la suppression des rentes de veuve, mentionnée ci-dessus, a été entreprise pour des raisons sociales» (Dr Grütter). La contradiction apparaît évidente.

b) Alinéa 4: Visiblement, l'article s'inspire de l'assurance sociale de l'AVS. Là, les gros revenus paient pour les couches plus pauvres de la population. Les couples de paysans, les commerçants, les couples d'instituteurs et les ouvriers de fabrique sont taxés comme unité, et à cette unité correspond la rente de couple. Il en va différemment à la Caisse d'assurance des instituteurs. L'instituteur et l'institutrice y sont chacun membre individuel. Chacun verse les primes correspondant à son traitement et a droit, comme tous les autres, aux mêmes prestations de la Caisse, indépendamment de la situation financière de l'assuré. D'après les nouveaux et les anciens statuts, une institutrice mariée faisant partie des déposants retire, en tant que veuve, la totalité du capital déposé ou la rente plus la pension de veuve. En définitive, chaque institutrice mariée, dont le mari appartenait à une autre assurance, retire, en tant que veuve, de cette caisse, la rente totale de veuve et, de notre caisse, la pension invalidité, pour autant qu'elle-même est une assurée complète. Seule l'institutrice dans le couple d'instituteurs voit ses prétentions réduites par les nouveaux statuts. Depuis des années le Conseil exécutif a supprimé, parce qu'injustifiées, ces réductions faites aux couples d'instituteurs sur le traitement et les allocations de cherté, et le Grand Conseil a approuvé cette mesure; aussi ne comprenons-nous pas que la Caisse d'assurance des instituteurs veuille réintroduire ces réductions. L'assuré dans le couple d'instituteurs a des droits aussi légitimes à une rente de veuve pour sa femme que n'importe quel autre instituteur. Ses prétentions, comparativement inférieures à celles d'un instituteur de ville, n'osent pas être radiées.

Il y a encore, dans la Caisse, 50 à 60 institutrices mariées assurées complètement, dont la moitié à peine sont mariées à des instituteurs. Toutes appartiennent à la vieille génération des membres de la Caisse. Les plus jeunes institutrices mariées font toutes partie, depuis 1929, de la Caisse des déposants. Dans peu d'années, les 25 assurées complètes, dont il est question ci-dessus, cesseront d'appartenir à la Caisse.

Nous rappelons avec insistance que les institutrices dans le couple d'instituteurs, qu'elles appartiennent aux assurées complètes ou aux déposants, sont traitées d'une manière inéquitable. Voici deux collègues du même âge, l'une a choisi en son temps d'entrer chez les déposants, l'autre est une assurée complète. Si toutes deux prennent leur retraite à la même époque, la déposante retirera tout son capital ou la rente de celui-ci. En cas de décès

de son mari, elle a encore droit à la pension de veuve. En revanche, l'assurée complète retire sa pension invalidité. Si son époux vient à mourir, elle n'a pas droit à la rente de veuve, parce que, en vertu de l'art. 30, al. 4, « *seule la prestation du montant le plus élevé lui est versée* », et cela représente pourtant bien sa propre rente d'invalidité. Or, celle-ci peut être bien petite et un supplément de la pension pour veuve est aussi nécessaire ici que chez les déposants.

Remarques au sujet des raisons invoquées par la commission d'administration

La raison qu'exprime la commission d'administration pour le maintien des deux alinéas 3 et 4 n'est nullement valable. Depuis 1904, de telles doubles prestations de la Caisse ont été versées jusqu'à ce jour, et il n'y a guère qu'un petit nombre de jaloux ignorants qui enviaient ces rentes de veuves. Tous se sont tus quand ils apprirent qu'il avait fallu aussi faire des versements doubles et élevés. Les dirigeants de la Caisse, eux également, ne parlent que des doubles prestations de la Caisse et passent sous silence les doubles versements effectués par les couples d'instituteurs. Depuis 1904 à ce jour, chaque couple a payé bien plus en primes d'assurance qu'un instituteur marié et une institutrice célibataire n'ont versé ensemble, ou qu'un gérant d'école d'une ville avec un salaire de 16 000 fr., car l'institutrice mariée verse en primes, depuis 1928, le 10% de son traitement assurable. Depuis quelques années, les maîtres secondaires ont toujours payé 1% de moins de primes que les maîtres primaires. La veuve d'un maître secondaire de la ville, au traitement assurable d'environ 16 000 fr., retire une pension de veuve de 4800 fr. D'après les alinéas 3 et 4 de l'art. 30, la veuve d'un instituteur de campagne, dont le traitement assurable est de 9000 fr., ne retire *rien*.

Lorsque le maître marié est un assuré complet et que son épouse institutrice fait partie des déposants, celui-ci reçoit, au décès de son épouse, le dépôt intégral de 30 000 fr. à 50 000 fr.

En revanche, si l'assuré complet décède avant sa femme, l'institutrice devenue veuve, aux termes de l'art. 30, al. 3 et 4, ne retire *rien*. Cette disposition statutaire fait-elle partie d'une équitable institution *sociale* d'assurance ?

La commission d'administration dit aussi: « Il ne faut pas oublier que plus de la moitié de nos moyens financiers provient, non pas des assurés, mais des fonds publics. »

Les assurés cependant n'ont pas non plus oublié que l'Etat soutenait bien mal notre Caisse durant les années 1904 à 1920 pour n'accorder, à la fin, que le 1½% des primes de la somme assurable; cela représentait ⅓ à ¼ environ des paiements des membres. Et ce n'est qu'au cours de ces toutes dernières années que l'Etat a dû reconsidérer le problème grâce à l'intervention vigoureuse de M. le professeur Alder.

Il est bien vrai que dans aucune autre importante caisse de pension les couples ne sont activement assurés, alors que les deux conjoints sont engagés à plein emploi. Chez le personnel de la Confédération, des CFF et du canton, il y a des femmes mariées qui ne sont engagées qu'accessoirement. Aussi un renvoi ou une comparaison à d'autres caisses de pension n'est pas de mise. (Fr. B.)

Art. 31, 4

En complément:

« ... *20 ans révolus. Lorsque l'orphelin, par suite d'une lourde déficience physique ou mentale, est incapable de gagner sa vie, la rente continuera d'être versée aussi longtemps que l'incapacité de gagner subsistera à un haut degré.*

Admettons que l'état d'un orphelin nécessite une hospitalisation ou des soins permanents. En pareil cas, il faudrait, à l'âge de 18 ans révolus, adresser, conformément à l'art. 35, une requête en vue d'obtenir une rente complète ou partielle d'orphelin. On commettrait une injustice à l'égard de la descendance d'un membre qui se sera peut-être sacrifié sa vie durant pour l'enfant déficient. Dans de tels cas, assez rares, la Caisse devrait garantir statutairement le droit à la rente.

Art. 39, 2

En complément:

« *Le droit du déposant décédé passe à son conjoint ou, après lui, à ceux des enfants appelés à en bénéficier conformément à l'art. 31, 1 à 3.* »

Cette insertion est une précision dictée par la prudence.

Art. 39, 3

Abréger la première phrase:

« *Le même droit appartient à la femme mariée qui perd sa qualité de membre.* »

On établit une différence entre les femmes mariées contraintes par le mariage de passer chez les déposants, en vertu de l'art. 22, et celles qui, lors de leur entrée dans la Caisse, furent admises chez les déposants en raison de leur état de santé. Cette différence ne se justifie pas.

Art. 45, 5

Supprimer les mots « ... *qui en feront la demande* ».

Tous les membres doivent recevoir le rapport annuel, etc. La dépense en vaut la peine, même si l'envoi n'intéresse qu'un petit nombre d'assurés. Et la Caisse, par cet envoi, se prémunit contre les critiques infondées.

Art. 57, 2

Supprimer dans la première phrase le mot « *nouveau* » qui est superflu.

Suggestion d'ordre rédactionnel.

Art. 57, 3

Biffer la phrase conditionnelle: « ... *si elle est reconnue apte à l'assurance par un médecin agréé.* »

Il faut que toutes les femmes, admises dans l'assurance complète sous l'ancien régime statutaire, mais qui, par suite de mariage, furent contraintes de passer chez les déposants, profitent de l'avantage qu'offre l'art. 22, 2, parce qu'elles ont déjà contribué par leurs versements à couvrir partiellement les risques de l'assurance.

« Métamorphose de la Littérature »

« Pour l'intelligence d'aujourd'hui, a dit René de Weck à propos de « Métamorphose de la Littérature » [1]), Boisdeffre me paraît avoir une importance au moins égale à celle du Bourget des « Essais de Psychologie contemporaine » pour l'exégète du XIX^e siècle finissant. » On peut évidemment disputer sur cette opinion, mais il est indéniable que P. de Boisdeffre a écrit là un ouvrage capital dont la lecture s'impose à qui se pique de connaître, de comprendre, de discuter les auteurs dominants du XX^e siècle.

L'absence de certains noms étonne: A. France, Bourget, Péguy, Giraudoux, Ramuz, Colette, Claudel, J. Romains, Duhamel, R. Martin du Gard [2]), etc. Mais, d'abord, le critique est bien obligé de se limiter et de choisir, le domaine à étudier étant immense. Ensuite, il est incontestable que les auteurs présentés par Boisdeffre comptent parmi les plus remarquables, les plus originaux, les plus influents, les plus percutants d'aujourd'hui.

Impossible en tout cas d'avoir quelque idée de la littérature de ce demi-siècle sans connaître Barrès, Gide, Mauriac, Montherlant, Bernanos, Malraux, Proust, Valéry, Cocteau, Anouilh, Sartre et Camus.

Si Barrès, Gide, Mauriac et Bernanos se rattachent encore à la « mythologie chrétienne », et Montherlant comme Malraux à celle de la Renaissance, précise Boisdeffre, – il n'est pas exagéré de voir en Claudel [3]), Gide, Proust, Valéry et Cocteau les derniers classiques, tandis que Sartre, Anouilh et Camus sont, eux, les « témoins des temps tragiques ».

Mais comment sont jugés, par notre jeune et brillant critique, les plus grands écrivains de ce siècle? C'est le moment de l'examiner. Boisdeffre a ses préférences, bien sûr; et qui le lui reprocherait? Ses plus belles et solides études sont justement celles qui sont consacrées aux auteurs qu'il aime: Proust, Bernanos, Malraux et Camus.

*

Il est certain que *Barrès* a vieilli. Son individualisme est par trop limité; sa culture était fort incomplète: il n'a pas compris les Grecs et ignoré les grands Russes comme les Anglo-Saxons; il n'a eu que dédain pour plusieurs des plus illustres parmi ses contemporains (Proust par exemple). Replié sur soi, il a continuellement restreint ses horizons; aussi n'a-t-il jamais été le « porte-parole de l'humanité » qu'il prétendait être. Pareillement ses idées ne sont plus celles de notre temps.

Mais Barrès est toujours, en beaucoup de pages sinon dans un chef-d'œuvre, un analyste délicat, un magnifique poète en prose, un musicien de la phrase. Il survivra par quelques admirables méditations lyriques, par d'étonnants portraits épars dans les *Déracinés*, la *Colline inspirée*, *Colette Baudoche*, le *Jardin sur l'Oronte*, le *Greco . . .*, *Du Sang, de la Volupté et de la Mort*, *Amori et Dolori sacrum* ou les *Cahiers*.

*

Il est plus embarrassant de parler de *Gide*, toujours très discuté; la mort l'a enlevé il n'y a pas si longtemps et l'heure n'est pas encore venue du tri impitoyable et du jugement définitif.

Boisdeffre est sévère pour Gide et, très humblement, nous croyons cette sévérité justifiée. Pourquoi? Parce que Gide, qui reste une immense influence, n'est pas un créateur. Pas plus en poésie que dans la nouvelle, le roman (malgré les *Faux Monnayeurs*) ou le théâtre. Ce fut une vaste intelligence, un esprit remarquablement pénétrant, mais un artiste dénué d'imagination puissante autant que de vibrante sensibilité. S'il intéresse prodigieusement, il émeut rarement. Un remueur d'idées, un esthète, un critique né, d'une rare lucidité – tel est Gide. Et le nombre est grand de ceux qui, aujourd'hui déjà, préfèrent *Incidences*, *Prétextes*, *Nouveaux prétextes*, *Souvenirs . . .*, *Gœthe* ou *Dostoïevski* à la *Porte étroite*, à l'*Immoraliste* ou aux *Nourritures terrestres . . .* de si célèbre mémoire. Mais *Si le Grain ne meurt* et le *Journal* trouveront longtemps encore des lecteurs fanatiques.

Et l'écrivain, ajouterez-vous? Certes, André Gide est un excellent écrivain. Mais, de même qu'Anatole France, il est – comparé, par exemple, à Proust, à Bloy, à Montherlant, à Bernanos, à Claudel – un étonnant chimiste du verbe plutôt qu'un écrivain de génie.

*

La sensibilité est, au contraire, la grande force de *Mauriac*. Mais si l'artiste est remarquable: nerveux, direct, vibrant, – ni le penseur, ni le poète ne sont de premier ordre.

On peut reprocher à Mauriac de s'adonner par trop à la peinture d'un « univers infernal ». Ah! si, du moins, c'était pour « purifier ses personnages par l'atmosphère chrétienne »! Mais ici la réussite est douteuse. Trop de monstres dans cette œuvre; or, Mauriac n'est à l'aise que dans la peinture des monstres. Et, ceux-ci, c'est à peine s'ils luttent . . . Possédés par une fatalité qui les dépasse, ils ont tôt fait d'abdiquer.

C'est avouer que Mauriac – à qui personne ne conteste un merveilleux talent, de styliste et de portraitiste surtout – n'a pas les dons du véritable romancier. Il lui manque, Boisdeffre l'a bien noté, « un certain sens de l'espace et de la durée romanesque ». Mauriac ne serait-il pas finalement, se demande judicieusement le critique, un grand romancier régionaliste – le Bordelais – plus encore qu'un grand romancier catholique? Constatation curieuse: on peut compter dans cette œuvre les figures (réussies) de saints, alors que nombre de ses monstres vivent dans notre esprit avec une puissance hallucinante . . .

Nous préférons, quant à nous, aux romans de Mauriac, les essais, les biographies et surtout le *Journal*.

*

Henry de Montherlant: l'écrivain a du génie et ne mérite que des éloges, mais l'auteur est inégal et discutable. Individualiste impénitent, il est grand chaque

[1]) *Pierre de Boisdeffre:* « Métamorphose de la Littérature » (2 vol.). T. I: de Barrès à Malraux (406 p.); T. II: de Proust à Sartre (366 p.). Ed. Alsatia, Paris.

[2]) Trois études consacrées à L. Aragon, J. Paulhan et M. Jonhandeau figureront dans la III^e série de « Métamorphose de la Littérature ».

[3]) Claudel est cité mais non étudié dans l'ouvrage de Boisdeffre.

fois qu'il « s'approche de l'homme ». Bref, quand l'art n'est là que pour mettre en valeur la peinture éternelle d'une certaine humanité. Est-ce le cas dans les *Jeunes Filles*, dans *La Jeunesse d'Alban de Bricoule?* Il ne paraît pas. Mais la réussite est presque totale avec les *Célibataires* et parfaite avec le *Maître de Santiago*, *Malatesta* et la *Reine morte*. C'est confesser que Montherlant – et, comme on sait, même aventure était arrivée à Giraudoux, conseillé par son ami Jouvet – s'est « réalisé » dans le théâtre plus complètement encore que dans le roman, la nouvelle ou l'essai. Puisse-t-il en être persuadé et fournir à ses nombreux admirateurs, souvent encore, l'occasion de l'applaudir et de le lire. Chacun attend avec une particulière impatience le *Port-Royal* annoncé (achevé depuis longtemps mais non représenté).

L'auteur de *Solstice de Juin* se doit d'être dorénavant plus et mieux qu'un « admirable rhétoriqueur ».

*

La vie et l'œuvre de *Bernanos*? Un spectacle magnifique.

Le domaine qui est sien – et où il n'a pas de supérieur –, c'est la lutte entre le Mal, Satan et Dieu. Aussi ses livres sont-ils des débats, parfois sublimes, entre pécheurs et saints. Ce digne successeur de L. Bloy eut toujours, avec la hantise de la sainteté, l'amour des pauvres et des enfants. Il laisse au moins trois chefs-d'œuvre: *Sous le Soleil de Satan*, le *Journal d'un Curé de Campagne*, et la *Nouvelle Histoire de Mouchette*. Quelle vie, quelle puissance et quelle verve dans ces romans. Et le style fait pardonner les inégalités, les obscurités et quelques longueurs. Qui mieux que Bernanos (entre Péguy et Malraux) a su peindre, en scènes inoubliables, un temps où se mêlent le sublime, l'indicible et la fange?

Bernanos a le don du pathétique au même degré qu'il a l'imagination et la sensibilité du grand poète. Et si le polémiste peut être très violent, le politique est souvent prophétique et le métaphysicien parfois profond.

Non, rien n'a manqué à cette âme de feu, à cet esprit viril, pour être à la fois guide, historien et témoin averti de notre XX^{e} siècle.

*

Par la portée, la valeur et le rayonnement, l'œuvre de *Malraux* est assurément une des plus considérables de la littérature contemporaine. Elle révèle tout ensemble un peintre, un intellectuel, un philosophe, un artiste ... et un aventurier.

Deux chefs-d'œuvre (*La Condition humaine* et les *Voix du Silence*) comptent parmi les monuments littéraires impérissables de ce temps. Si le premier conte « l'aventure révolutionnaire » et chante l'obsession de la mort – un des grands thèmes de l'auteur –, le second n'est rien de moins qu'une philosophie de l'art.

Mieux que tout autre, Malraux a montré comment à l'homme prométhéen (partisan du développement des forces matérielles) succède l'homme apollinien qui se révolte contre l'asservissement des techniques et admet l'irréductibilité de l'esprit.

L'humanisme d'aujourd'hui devrait passer du plan littéraire au plan moral puis métaphysique. N'est-il pas naturel que l'espoir de masses immenses remplace l'intérêt d'une élite de plus en plus restreinte? Pourquoi permettre au communisme de monopoliser, au profit d'un autre totalitarisme, « la notion d'un humanisme nouveau »?

La grandeur de Malraux est surtout d'avoir compris que le problème essentiel reste « le problème de l'être ».

Or, qu'y a-t-il dans l'homme? Encore et toujours: « un destin, une conscience et une âme ».

*

Quelle juste appréciation sur *Proust* que celle-ci:

« Cet esthète a bâti toute une métaphysique et renouvelé notre prose. (...) On a cru qu'il continuait Saint-Simon: c'était Dante qu'il retrouvait. »

Les critiques avertis – mais à certains il a fallu du temps pour comprendre ... – sont aujourd'hui à peu près unanimes sur ce point: le monument littéraire et psychologique capital du XX^{e} siècle, c'est, jusqu'à ce jour, l'immense roman proustien: *A la Recherche du Temps perdu.*

La valeur unique de Proust tient au fait qu'il a uni des dons qui, d'ordinaire, s'excluent: il est un psychologue qui n'a pas de supérieur (personne n'est allé plus loin dans la connaissance de l'homme); il est un peintre merveilleux de son temps (ses 300 personnages représentent toutes les classes sociales, sauf – ou presque – les paysans); il est un analyste et un philosophe de premier ordre et qui a disputé sur tous les problèmes importants (même les plus osés, les plus secrets et les plus troubles) concernant l'homme ou son destin; Proust a su retrouver enfin, pour animer et lier sa « Comédie humaine » moderne, l'imagination et la sensibilité délicieuse départies aux poètes ... et aux enfants.

Et son message, immortel, n'est pas moins étonnant et irremplaçable: « essayer de retrouver, à travers l'émotion artistique, un monde plus vrai dont le nôtre ne serait que le reflet, et qu'il faut arracher à l'étreinte du temps, de l'oubli et de la mort ». – Dommage seulement que Proust demeure rebelle à l'espérance chrétienne comme à l'optimisme rationaliste; il favorise par là, après Nietzsche et avant Kafka, l'avènement du nihilisme européen.

*

Paul *Valéry*, quoi qu'en pensent ses thuriféraires, n'est pas de cette taille. Assurément, c'est un artiste de grande classe; et quelques-uns de ses vers sont parmi les plus beaux et les plus parfaits de la poésie philosophique contemporaine.

Mais, d'abord, sa conception de la poésie, pour défendable qu'elle soit, n'est pas sans étroitesse. Mallarmé n'est pas toute la poésie.

Et puis, Valéry n'est-il pas, parfois, terriblement glacé et limité? Intelligence, d'une part – stérilité, d'autre part, pourrait-on prononcer.

« P. Valéry ou l'impérialisme de l'esprit » écrit finement Boisdeffre, qui eût pu tout aussi bien intituler son chapitre: « Valéry ou l'esprit qui se consume ».

Fort beaux thèmes, chacun en tombe d'accord, que la pensée pure, les variations du moi ou l'étude de la mécanique de l'esprit et de la création littéraire! Reste à voir si la poésie qui s'en nourrit presque uniquement n'aboutit pas, invariablement, à la poésie ... discours!

La poésie « volontaire » échappe-t-elle, finalement, à la poésie artificielle ? [1]) Et ne tourne-t-elle pas, alors, à l'exercice ?

L'écrivain est seul juge, évidemment, de ce qu'il veut ou peut faire; mais le temps reste le grand maître qui, tôt ou tard, met tout le monde d'accord.

Il est significatif que, ces dernières années, l'étoile de Valéry a déjà pâli; et pareillement celle de Gide. En revanche, actuellement, la gloire d'un Proust ou d'un Bernanos rayonne plus que jamais.

*

Que de dons brillants chez Jean *Cocteau*! Toujours jeune (et ami de la jeunesse), brillant, habile, merveilleusement souple et intelligent, – ce dernier n'aura été pourtant ... qu'un homme de lettres! Tous les talents mais pas de génie! Un brin d'artifice est sa marque et empêche de prendre jamais au sérieux ... ce « magicien désabusé »!

Accordons cependant que Cocteau excelle dans tous les genres – sans être, d'ailleurs, nulle part, un véritable créateur. Reconnaissons encore qu'une pièce comme *Les Parents terribles* est une œuvre très forte, et soulignons enfin que l'apport de Cocteau au cinéma n'est pas mince: il a donné à ce dernier, remarque Boisdeffre justement, un art poétique aussi nouveau qu'original.

*

Créateur, en revanche, *Anouilh* l'est à un haut degré.

Un chant de la révolte, une plainte éternelle du pauvre, le souvenir du bonheur et d'un paradis perdu, – tel est l'univers d'Anouilh. Dans ce théâtre le pathétique, la puissance, l'intensité, l'intérêt dramatique, la fantaisie (sinon toujours la vérité humaine) ne manquent pas. Mais aussi quelle âpreté, quelle outrance, quelle violence artificielle et grimaçante; et, souvent, que de redites, de recherches bizarres ou d'habiletés faciles!

Il n'empêche que *L'Hermine*, *La Sauvage* et *Antigone* sont des pièces émouvantes et fortes.

On reconnaît aux héros d'Anouilh un gros défaut: ils ne « s'accomplissent » pas. Et l'éternel attachement à une enfance irréelle « masque une démission devant les exigences de la vie ». Pourquoi, en effet, toujours viser ou regretter un absolu qu'on ne peut atteindre ? Le bonheur devient alors impossible et la figure de l'univers aboutit à celle d'un univers « absurde »; l'amour, qui offre parfois comme une pâle « réminiscence de l'enfance heureuse », sombre dans la désillusion totale ... ou la duperie acceptée; l'amitié disparaît; la récolte se manifeste impuissante – il ne reste plus qu'à se réfugier dans l'évasion ou dans la mort. Théâtre original et prenant, certes, où la libre fantaisie voisine avec l'artifice, le morbide avec la force, et le spécieux avec le vrai. – Bien à l'image de notre temps!

*

On a pu parler à juste titre de la « situation extraordinaire » de *Sartre*. Célèbre dès la publication de *La Nausée* [2]), celui-ci connaît aujourd'hui une gloire mondiale. Pratiquant tous les genres avec une égale maîtrise, il est devenu un nom dominant aussi bien dans le roman que dans le théâtre, la nouvelle, la critique ou l'essai philosophique. Craint, ou adulé, critiqué, discuté, Sartre va son chemin avec une tranquille assurance, un dédain absolu du qu'en dira-t-on, une inflexible volonté.

On peut penser ce qu'on veut de Sartre et de l'existentialisme mais il est incontestable que cet auteur possède un immense talent et que cette œuvre s'impose déjà par sa masse, sa nouveauté, sa puissance et son rayonnement. Elle est bien d'aujourd'hui par la manière, les thèmes choisis, les qualités et les défauts. A sa façon, elle s'efforce de résoudre les problèmes qui hantent les esprits libres de notre temps. En tout cas, des livres comme *La Nausée*, *Chemins de la Liberté*, *Les Mouches*, *Huis-Clos*, *Les Mains sales*, *Le Mur* ont fait le tour du monde; et – tout discutables qu'ils sont – en nier l'importance ou la valeur est ridicule.

L'auteur de *L'Etre et le Néant* est, on ne le sait que trop, un peintre de l'Enfer humain; et l'existentialisme athée peut tenir, à la rigueur, dans cette formule: « l'homme n'est rien d'autre que ce qu'il se fait; et il est condamné à être libre ».

Pareille conception et bien d'autres audaces ne vont pas sans choquer certaines âmes. Chose toute naturelle. On comprend qu'amis et ennemis de Sartre (et de l'existentialisme) s'en donnent à cœur joie de ferrailler sans répit. Sartre, d'ailleurs, ne ménage pas plus qu'il n'est ménagé. – Boisdeffre n'est pas tendre pour Sartre; et son chapitre, complet et pénétrant, nous paraît un brin entaché de partialité et d'esprit polémique. Paix! paix! hardis combattants, l'avenir se prononcera en toute tranquillité et n'aura cure ni de vos éreintements ni de vos apologies!

*

Quel magnifique penseur que *Camus*! Et quel sobre et dense écrivain (un peu sec pourtant)! Chez lui, le romancier (*L'Etranger*, *La Peste*), le dramaturge (*Le Malentendu*, *Caligula*, *Les Justes*) et l'essayiste (*Le Mythe de Sisyphe*, *L'Homme révolté*) sont également riches de substance et attachants, sincères et consolants parce que vrais et humains [3]).

*

P. de Boisdeffre conclut ses magistrales études par quelques réflexions (« La Condition de la Littérature ») si pertinentes que tout lecteur cultivé et impartial les approuvera. Revenons en terminant sur l'une ou l'autre:

Les œuvres qui comptent sont toujours celles qui ont quelque chose à nous apprendre sur la condition humaine.

La littérature d'aujourd'hui est celle de l'inquiétude, car une angoisse générale pèse sur le monde. Qui prend encore au sérieux l'idée, chère au XVIII[e] siècle, du progrès indéfini de l'esprit humain ? Ou celle de la bonté originelle ? En revanche, on parle volontiers de « défaillance de l'esprit », d'« individualisme destructeur », de « méfait du mythe égalitaire », d'« agonie du christia-

[1]) Malgré de purs joyaux (v. *La Jeune Pasque* ou *Le Cimetière marin*).

[2]) 1938.

[3]) Nous n'en dirons pas davantage, pour l'instant, sur Camus, car nous nous réservons de lui consacrer, prochainement, une brève étude (à l'occasion de la parution de *L'Homme révolté*).

nisme », de « dégénérescence généralisée », de « banqueroute du spirituel » !

Une chose est sûre: notre temps a perdu le sens des valeurs; il est dangereusement déséquilibré; et la littérature est l'exact reflet de ces graves déficiences. Le remède ? Retrouver une foi (ne serait-ce qu'en soi-même), revenir aux vieilles vertus qui sauvent: courage, travail, amour. Alors la littérature, délaissant la peinture de l'enfer humain et du néant, deviendra celle de l'héroïsme, de la fraternité humaine et, peut-être (chez quelques-uns du moins), de la « transcendance chrétienne ».

C'est un nouvel humanisme, à forme collective, qu'il faut au XX^e siècle. Les maîtres ne manquent pas: Péguy, Bernanos, Claudel, d'une part; de l'autre: Saint-Exupéry, Camus et Malraux.

Trop souvent, de nos jours, la littérature sombre dans le journalisme et devient propagande intéressée ou pur jeu de l'esprit. Alors qu'elle devrait être peinture, expression franche et directe de l'époque. Ou remise en question honnête, profonde et sincère du monde et de l'homme. La seule étude du cas spécial (et morbide) peut donner, une fois ou l'autre, un chef-d'œuvre – Kafka, Faulkner, etc. – mais elle mène fatalement à l'étouffement. Ce qui manque le plus à la littérature de ces quarante dernières années ? « Une vision du monde orientée par une métaphysique. » Et le résultat ? Une séparation nette et de plus en plus accentuée entre l'écrivain et le public. Ce dernier, ne trouvant plus ni consolation, ni vie profonde, ni vérité dans l'œuvre d'art, se contente ... de romans policiers et autres pauvretés. On vise à intéresser l'esprit, l'intelligence ... sans toucher le cœur. Aussi combien de prétendus romans qui tombent dans la confession sans intérêt ou dans la dissertation savante ! Et puis, pourquoi toujours l'étude du Mal, jamais celle du Bien et du Beau ? L'un comme l'autre font partie de la vie.

En bref, il serait temps de reconstruire et de faire aimer la vie; mais on peut compter ceux qui l'osent !

Serge Berlincourt

Ein Sprung nach Rubigen lohnt sich. Unsere ständige Ausstellung gibt Ihnen Wohn-Ideen.

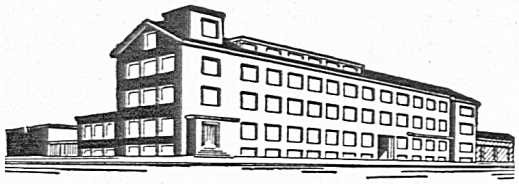

Möbelfabrik
A. Bieri AG., Rubigen
Telephon 67 16 16. Seit 1912 bekannt als gut und preiswert
Interlaken Telephon 11 56

KLEIN-INSERATE
werden auch Ihnen von Nutzen sein !

Das gute Spezialgeschäft für Sanitätsartikel und Parfümerie 259
Hanna Wegmüller
Bern, Bundesgasse 16, Telephon 3 20 42

Tierpark und Vivarium Dählhölzli Bern
Im Vivarium neu:
Junger
Mississippi-Alligator
12

Bibliothekbücher
liefert Versandbuchhandlung
Ad. Fluri, Bern 22
Fach 83, Beundenfeld 34

BUCHBINDEREI
BILDER-EINRAHMUNGEN
Paul Patzschke-Kilchenmann
Bern, Hodlerstrasse 16
Telephon 3 14 75 105
(ehem. Waisenhausstrasse)

Die **Holzdrechslerei O. Megert**
in **Rüti bei Büren**
empfiehlt sich den Schulen mit Handfertigkeitsunterricht zur Lieferung von Holztellern, Glasuntersätzli, Broschen usw. zum Bemalen und Schnitzen, in jeder gewünschten Form u. Holzart.
Muster und Preisliste stehen zu Diensten.
Telephon (032) 8 11 54
201

MIGROS-frisch ein Begriff !
112

Sie werden bekannt durch gute *Inserate*
Inserate im Schulblatt sind werbekräftig

Oftringen / Aargau

Hotel Bad Lauterbach

bekannter Ausflugspunkt für Schulen und Gesellschaften, grosse, schattige Gartenwirtschaft; 3 Säle; grosser Parkplatz.

« Buurespezialitäten », lebende Forellen, Güggeli

85 Es empfiehlt sich **W. Hauri,** Besitzer

Schwarzwald-Alp im Berner Oberland

Route Meiringen–Gr. Scheidegg–Grindelwald oder Faulhorn. Zwischenstation für Schulreisen. Gutes Massenlager und gute Verpflegung. Verlangen Sie unser Spezial-Angebot.

150 Familie Ernst Thöni, Telephon Meiringen 136

4

Alder & Eisenhut AG

Turn-, Sport- und Spielgerätefabrik
Küsnacht-Zürich
Ebnat-Kappel

Das schweizerische Spezialgeschäft für Turn- und Sportgeräte

Direkter Verkauf ab Fabrik an Schulen, Vereine und Private

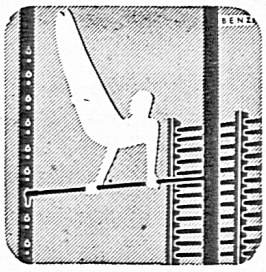

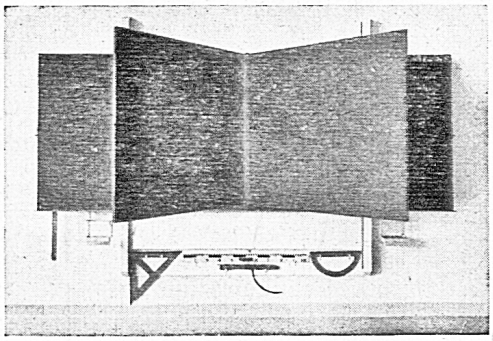

Wandtafeln
Schultische

vorteilhaft u. fachgemäss von der Spezialfabrik

Hunziker Söhne
Thalwil

Schweiz. Spezialfabrik für Schulmöbel

Gegründet 1880
Telephon (051) 92 09 13

249

Die Schweizerschule Barcelona sucht auf den 29. September 1952 (Beginn des Schuljahres 1952/53)

1 Sekundarlehrer sprachlich-historischer Richtung (Bewerber, die auch das Primarlehrerpatent besitzen, werden bevorzugt)

1 Lehrerin für die sprachliche Vorbereitungsklasse, in der Kinder verschiedener Altersstufen in die deutsche Unterrichtssprache eingeführt werden. Für Bewerberinnen um diese Stelle sind möglichst vielseitige Sprachkenntnisse unbedingte Voraussetzung.

Bewerbungen mit Zeugnisabschriften, Lebenslauf und Photo sind bis zum 15. Juni einzureichen an das Sekretariat des Hilfskomitee für Auslandschweizerschulen, Wallgasse 2, Bern, wo über die offenen Stellen auch weitere Auskünfte erteilt werden.

186

187

Franz. Ferienkurs

für Jünglinge und Töchter, Oberprimar-, Sekundar- und Handelsschüler, Gymnasiasten.

La Neuveville Lac de Bienne **14. Juli – 2. August**

Auskunft und Liste über Familienpensionen durch die Direktion.

Ecole supérieure de Commerce

Wir schenken Ihnen 1 Franken!

. . denn für **4** gefüllte «MERKUR»-Sparkarten erhalten Sie **5** Reisemarken à **Fr. 1.–**

„MERKUR"
Kaffee-Spezialgeschäft

Weissbad, Appenzell

164

Gasthof und Metzgerei « Gemsli », Bahnhofrestaurant

Altbekanntes, gutgeführtes Etablissement. Vorzügliches Absteigequartier für Vereine, Schulen und Gesellschaften. Herrlicher Garten. Speisesaal. Fremdenzimmer. Zivile Preise. Massenquartier. Telephon 071 - 8 81 07.

100 Jahre Tradition Es empfiehlt sich höflich J. Knechtle, Besitzer

Kurhaus Bäregghöhe

167

Telephon 035 - 45, **im Emmental,** 5 km von Langnau, ½ Stunde von Trubschachen, 920 m ü.M. **Beliebtes Ausflugsziel für Vereine und Schulen.** Ruhiger, prächtig gelegener Ferienort. Gepflegte Küche. Prospekte. Pensionspreis Fr. 10.– bis 10.50.

M. Wolfensberger und F. Tanner

Biel . Taubenlochschlucht

- Spezialpreise für Schulen
- Eines der schönsten und lohnendsten Ausflugsziele für Schulreisen

159 Erreichbar von Biel aus oder Station Frinvillier

Der Besuch der Schlucht lässt sich verbinden mit einem Abstecher nach der Sportschule Magglingen

Der schönste Schul- oder Vereinsausflug ist die **Jochpasswanderung.** Route Sachseln–Melchtal–Frutt–Jochpass–Engelberg oder Meiringen (Aareschlucht) 157

Im Kurhaus **FRUTT** am Melchsee, 1920 m über Meer

essen und logieren Sie sehr gut und preiswert. Herrliche Ferien! Neues Matratzen- und Bettenlager. Offerte verlangen! Heimelige Lokale. **SJH.**

Telephon Frutt 041 - 85 51 28. Besitzer: **Durrer & Amstad**

Grindelwald Hotel Oberland

Machen Sie Ihre Schulreise über Grindelwald, so verpflegen Sie sich im schattigen Garten oder auf der Terrasse des **Hotel Oberland,** 2 Minuten vom Bahnhof. Mässige Preise. Telephon 3 20 19. 193

Mit höflicher Empfehlung **Fam. Hans Balmer-Jossi**

Touristenhaus *Grindelwaldblick*

Kleine Scheidegg

Gutes, heizbares Massenlager, ideal für Schulen.

Gute Verpflegung, mässige Preise.

147 **P. Renevey-Kaufmann, Telephon (036) 3 43 74**

Gasthof Bären, Gerzensee

158

Beliebtes Ausflugsziel für Ihre Schulreisen

Telephon 031 - 68 23 71 Höflich empfiehlt sich A. Bandelier

Goldiwil ob Thun (1000 m) Hotel Jungfrau

Prächtige Aussicht auf See und Alpen; milde Lage; naher Tannenwald; komfortables, ruhiges Haus; fliessendes Wasser. Gepflegte Küche. Prospekte. Telephon 033 - 2 40 07. Familie Friedli-Feldmann

Guggisberg 1118 m **Hotel Sternen**

Guggershörnli 1296 m

Schönes Ausflugsziel für Schulen und Vereine

Angenehmer Ferienaufenthalt. Vorzügliche Küche. Burehamme. Telephon 031 – 69 27 55. Prospekte durch **Familie H. Schwab-Gysi**

118

Eggishorn . Hotel Jungfrau

169

Beliebter Ausflug für Schulen Eggishorn–Märjelensee, Aletschwald

Familie Emil Cathrein

Hotel Alpenrose, Kandersteg

181

empfiehlt sich der werten Lehrerschaft sowie Schulen und Vereinen bestens. Höhe Gemmibahn. Gute, reichliche Verpflegung.

Familie Rohrbach, Telephon 033 - 9 61 70

BUFFET KANDERSTEG

empfiehlt sich bei Ausflügen den Familien, Vereinen und Schulen bestens.

Neu renovierte Lokalitäten.

Gute Küche, mässige Preise.

A. Gobeli-Tanner, Chef de cuisine, Tel. (033) 96116

116

Hotel Kurhaus Kandersteg

Passende Räume für Schulen und Vereine. Mässige Preise. Pension ab Fr. 14.–. 7 Tage alles inbegriffen ab Fr. 110.–. Tel. 033 - 9 61 35

177 **Familie Jb. Reichen**

171

LOCARNO-HOTEL REGINA Zentrale Lage am See

Jeder Komfort, Lift, Garten-Restaurant, gepflegte Küche. Pension ab Fr. 15.–

Für Ihre Schülerreisen ins Berner Oberland empfehle ich mein modern und hygienisch eingerichtetes **Matratzenlager.** Pro Nacht und Person Fr. 2–. Telephon 7 43. 191

Balmers Herberge Matten Interlaken

Murten (Autoparkplatz)

Restaurant des Bains (Bad-Wirtschaft)

Direkt am See. Eigene Badeanstalt, Spielwiesen, Sandplatz, Ruderboote, Grosse See-Terrasse, Säli. Gute Mittagessen und Zvieri. Tel. (037) 7 23 38

Freundliche Empfehlung: **Frau H. Laubis**

124

Murten, Hotel Schiff

Direkt am See; grosser, schattiger Restaurationsgarten und Räumlichkeiten für Schulen und Gesellschaften. Parkplatz.

Besitzer: Familie Lehmann-Etter, Telephon (037) 7 26 44

126

NAPF

172

Hotel NAPF im Emmental

1411 m ü. M. Schönster Ausflugsort mit wunderbarer Rundsicht, empfiehlt sich Passanten, Schulen und Vereinen. Getrennte Massenlager für total zirka 100 Personen. Eigene Alpwirtschaft.

Telephon Fankhaus 8 A. Brunner-Antenen

Arrêtez-vous au

Tea-Room « Les Sommêtres »
Le Noirmont

dans vos excursions aux Franches-Montagnes et aux Rochers-des-Sommêtres. Vos classes y trouveront bon accueil et, à des prix modérés, une restauration soignée.

Se recommande: **Famille Abel Aubry-Gigon,** téléphone 039 - 4 61 94

Schulen und Vereine finden günstige Unterkunft im

Café Oberland, Wengen

¼ Stunde oberhalb Dorf Wengen. Auskunft erteilt:

151 Familie Schlunegger, Wengen. Telephon 036–3 44 36

Ausflugsziel 1952

Hotel Pension *Oeschinensee*

bei Kandersteg

empfiehlt sich bestens Schulen und Vereinen. Mässige Preise.

D. Wandfluh-Berger, Telephon 9 61 19

RÜTTENEN BEI SOLOTHURN

Restaurant zur Post

160

5 Minuten hinter der schönen St. Verenaschlucht. Für Schulen und Vereine geräumige Lokalitäten. Stets währschafte Mittagessen und Zvieri.

Familie Allemann-Adam, Telephon 065 - 2 33 71

SPIEZ Alkoholfreies Restaurant

Gemeindestube an der Hauptgasse, 3 Minuten vom Bahnhof. Schulen Ermässigung. Gute Küche. Telephon 033 – 7 57 93 154

Schulen und Vereine werden gut verpflegt im 182

Restaurant Bühl Schwarzenburg

Schattiger Garten, mässige Preise. Telephon 031 - 69 21 38

Höflich empfiehlt sich **Familie Gilgen**

Seelisberg 850 m ü. M. ob Rütli

Bahn ab Schiffstation Treib. Von Schulen, Vereinen und Gesellschaften bevorzugte Hotels mit Pensionspreisen ab Fr. 10.50 bis 13.–.

Hotel Waldhaus Rütli. Terrassen mit wundervollem Ausblick.
Familie G. Truttmann-Meyer, Besitzer. Telephon 270

Hotel Waldegg-Montana. Garten-, Aussichtsterrasse, grosse Säle, Zimmer zum Teil fliessendes Wasser.
A. Truttmann-Müller, alt Lehrer. Telephon 268

Hotel Pension Löwen. Schön gelegen, grosser Saal für Schulen und Vereine.
J. Baumann, Küchenchef. Telephon 269

THUN

153

Alkoholfreie Restaurants der Frauenvereine

Schloss Schadau Telephon 2 25 00. Grosser Park. Mittagessen, Abendessen, Nachmittagstee, Patisserie, alkoholfreie Getränke. Schulen und Vereinen bestens empfohlen.

Thunerstube Bälliz 54, Telephon 2 34 52. Mahlzeiten in verschiedenen Preislagen. Modern eingerichtete Gastzimmer mit fliessendem Wasser. Bescheidene Preise.

Restaurant Strandbad Platz für Schulen und Vereine. Telephon 2 37 74.

Gasthof zum Bären Marktg. 4, Gr. Saal, Gastzimmer.

Torrentalp 188

Hôtel Torrenthorn

2459 m. altitude s/Loèche-les-Bains

Le Righi du Valais

Panorama grandiose sur les Alpes valaisannes et bernoises. Cuisine soignée. Ouvert du 25 juin au 15 septembre.

A. Orsat-Zen Ruffinen.

Visperterminen 1400 m

189

Sehr ruhige Lage, prächtige Spaziergänge in Weiden und Lerchenwäldern, gute Küche. Pension ab Fr. 9.50. Prospekte verlangen. Mit bester Empfehlung.

Hotel Gebüdemalp Telephon 7 21 63/7

Un beau but de course

le Weissenstein

mais en rentrant, n'oubliez pas de passer au **Restaurant Tannegg** à Lommiswil, à ¼ h. du télésiège d'Oberdorf.

Se recommande: **Famille F. Schneeberger**

Cuisine soignée
Jambon de famille 178

185

Perly

DAS LIMONADENPULVER IM BEUTEL

Einfachste Zubereitung

Inhalt des Beutels in 1 Liter frischem Wasser lösen

Billig und ausgiebig

1 Liter 35 Rp.

Für jeden Geschmack

Aroma Grapefruit, Aroma Orange, Aroma Himbeer, Aroma Citron

Für Arbeit, Sport und Tisch, stets herrliche Limonade Perly

CH. WUNDERLI S. A., MONTREUX

Orient-Teppiche
beziehen Sie vorteilhaft
im ersten Spezial-Geschäft

Meyer-Müller & CO. A.-G.
Bern
Bubenbergplatz 10

Linoleum
Läufer, Milieux, Vorlagen
Stückware zum Belegen
ganzer Zimmer

Teppiche
Bettvorlagen, Milieux
Tischdecken, Läufer
Wolldecken, Vorhänge

175

Demonstrationsapparate und Zubehörteile für den Physikunterricht

Wir führen eine reichhaltige Auswahl nur **schweiz. Qualitätserzeugnisse,** die nach den neuesten Erfahrungen zweckmässig und vielseitig verwendbar konstruiert sind. Sie ermöglichen instruktive und leicht fassliche Vorführungen.
Wir laden Sie freundlich ein, unseren Ausstellungs- und Demonstrationsraum zu besuchen!

Wir erteilen Ihnen – völlig unverbindlich für Sie – jede Auskunft und unterbreiten Ihnen gerne schriftliche Offerten. Bitte verlangen Sie den Besuch unseres Vertreters.

Ernst Ingold & Co., Herzogenbuchsee
Spezialgeschäft für Schulmaterial und Lehrmittel

Alleinverkauf der Metallarbeiterschule Winterthur

266

Die Freude des Lehrers

ist der äusserst handliche, zuverlässige und billige **Vervielfältiger** für Hand- und Maschinenschrift (Umrisse, Skizzen, Zeichnungen, Rechnen-, Sprach- und andere Übungen, Einladungen, Programme usw. usw.), der

USV-Stempel

Er stellt das Kleinod und unentbehrliche Hilfsmittel tausender schweizerischer Lehrer und Lehrerinnen dar. Einfach und rasch im Arbeitsgang, hervorragend in den Leistungen.

Modell:	Format:	Preis:
Nr. 2	Postkarte (A 6)	Fr. 30.—
Nr. 6	Heft (A 5)	Fr. 35.—
Nr. 10	A 4	Fr. 45.—

Verlangen Sie Prospekt oder Stempel zur Ansicht

USV-Fabrikation und Versand 103

B. Schoch, Papeterie
Oberwangen (Thg.) – Telephon (073) 6 76 45

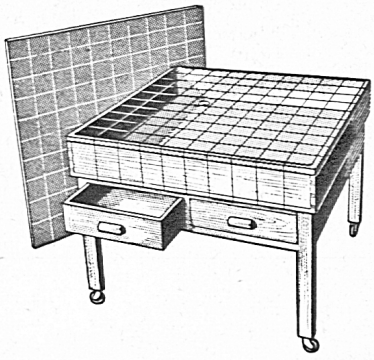

Unser Sandkasten

zeichnet sich aus durch einen sorgfältig durchdachten Aufbau und eine solide, handwerklich einwandfreie Ausführung.

Er ist den Bedürfnissen der Schule angepasst!

Bitte verlangen Sie unseren Spezialprospekt

266

ERNST INGOLD & CO. HERZOGENBUCHSEE
Spezialgeschäft für Schulmaterial und Lehrmittel

SCHÖNI Uhren & Bijouterie Bälliz 36 Thun
Der Fachmann bürgt für Qualität